



**Le Syndicat Mixte  
du Pays du Perche Sarthois  
recrute un(e) chargé(e) de mission SCOT**

**Contexte :**

Le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois, syndicat mixte ouvert, créé en 1995, s'est récemment transformé en syndicat à la carte, pour être en mesure de porter les compétences SCOT et PCAET de ses Communautés de communes membres volontaires. Ainsi, il a en charge la réalisation d'un SCOT et d'un PCAET sur le périmètre des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille (soit deux Communautés de communes sur quatre adhérentes). L'arrêté préfectoral d'approbation du périmètre a été pris le 28 juin 2018.

Sachant que les PLUI des deux Communautés de communes en question, sont en cours (en phase de PADD), les élus locaux souhaitent réaliser les documents SCOT et PCAET, en interne, d'où la création d'un poste. Le chargé de mission devra être en mesure d'assurer, en autonomie, la totale réalisation des documents.

**Missions :**

Sous l'autorité du Président et de la Directrice, vous serez chargé(e) de :

- Organiser et mener l'ensemble de la procédure d'élaboration du SCOT et du PCAET en veillant au respect de la réglementation et du calendrier.
- Définir une méthode d'élaboration itérative associant les élus communautaires, les personnes publiques associées etc...
- Encadrer et coordonner, s'il y a lieu, les études complémentaires éventuellement réalisées.
- Élaborer, en interne, les différents documents formels du SCOT et du PCAET, à partir notamment des éléments connus des PLUI en cours (diagnostic, état initial de l'environnement, PADD...).
- Assurer la rédaction et la mise en forme des documents formels du SCOT (rapport de présentation, PADD, DOO) et du PCAET.
- Préparer et animer, les réunions nécessaires auprès des élus et des partenaires locaux.
- Assurer la mobilisation politique, la concertation publique et la communication sur le projet.
- Proposer et construire le système d'évaluation du SCOT et du PCAET.
- Participer aux travaux externes liés au SCOT (démarche InterSCOT, relations aux PPA...).
- Suivre les avancées des deux PLUI pour veiller à leur future conformité avec le SCOT.

### **Compétences requises :**

- Formation supérieure, BAC+3 à BAC+5, spécialisée en Urbanisme / Aménagement du territoire.
- Connaissance du droit de l'urbanisme, de l'environnement, et de l'aménagement.
- Maîtrise des procédures législatives et réglementaires qui encadrent la planification territoriale.
- Première expérience de travail significative dans l'élaboration de SCOT.
- Bonne connaissance de l'environnement général et du fonctionnement des collectivités locales.
- Compétences en matière d'évaluation, de définition de bases de données et construction de tableaux de bord, d'analyse statistique et cartographique.
- Compétences informatiques (Internet, bureautique, SIG, ...).
- Capacités d'animation et de conduite de réunions.

### **Autres savoir-faire/savoirs-être :**

- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Aisance rédactionnelle.
- Qualités d'écoute, de médiation et de pédagogie.
- Rigueur dans l'organisation et la méthode.
- Dynamisme, qualités relationnelles, sens de la communication et du travail partenarial.
- Autonomie.
- Sens du service public et capacité d'investissement.
- Disponibilité : réunions en soirée

### **Conditions de recrutement :**

- CDD de 3 ans - Poste de catégorie A.
- Rémunération sur la base du grade d'attaché territorial - Salaire : selon expérience et qualification.
- Poste à temps complet - 39h/semaine.
- Poste basé à La Ferté Bernard (72400) - Déplacements réguliers sur le territoire - Permis B requis.

### **Candidatures :**

Adresser votre lettre de candidature manuscrite accompagnée d'un CV **avant le 12 octobre 2018** à :  
Monsieur Philippe GALLAND, Président du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois,  
24 avenue de Verdun BP 90100 - 72 404 La Ferté Bernard.  
Ou par mèl : [vanessachollet-pps@orange.fr](mailto:vanessachollet-pps@orange.fr)  
Renseignements complémentaires auprès de la Directrice au 02 43 60 72 77.

**→ Poste nouvellement créé, à pourvoir dès que possible, et au plus tard le 1er janvier 2019.**

**→ Entretiens avec le jury, à prévoir semaine 43, les 23, 24 et 25 octobre 2018, à La Ferté Bernard.**